

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restauration écologique de l'Eure Aval sur le Domaine Public Fluvial

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DDTM de l'Eure

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Laurent Tessier, directeur départemental

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10 - canalisation des cours d'eau	Les travaux de curage envisagés ont pour objectif de restaurer le profil hydraulique de l'Eure sur le bief de Martot et vont modifier le profil en long sur 2000 m
25 - extractions / dragages	Volume total de curage de restauration du profil hydraulique du bief de Martot = environ 8500 m3 dont 6300 m3 ont une teneur > à S1

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne les travaux de restauration de l'Eure dans la zone de remous de l'ancien barrage de Martot sur une vingtaine de kilomètres de rivière (bief de Martot). Ces travaux constituent des mesures de restauration hydrauliques et écologiques.

Les mesures de restauration hydrauliques et écologiques du bief, objet de la présente demande, comportent :

- Restauration du profil hydraulique par remodelage des sédiments et curages ponctuels sur environ 2000 ml à Criquebeuf sur Seine et Pont de l'Arche,
- Rehausse du déversoir de Pont de l'Arche d'environ 30 cm.

Les travaux permettront d'assurer une meilleure répartition de débit entre le déversoir et le bief. 100% du débit d'étiage sera affecté au bief afin d'assurer un chemin préférentiel écologique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'opération de restauration écologique et de la continuité écologique de l'Eure aval dans la zone de remous de l'ancien barrage de Martot sur une vingtaine de kilomètres de rivière (bief de Martot).

La zone d'étude fait partie du domaine public fluvial. Elle s'étend depuis Val de Reuil jusqu'à la confluence de l'Eure avec la Seine. Les travaux sont situés sur environ 20 km de rivière et les ouvrages suivants d'aval en amont :

- Le barrage de Martot
- Le déversoir de pont de l'Arche
- La porte marinière de pont de l'Arche
- Le seuil de l'Île du Roi
- Le seuil de val de Reuil

L'ensemble des ouvrages ont été aménagés sur ces deux dernières années pour les rendre franchissables par effacement ou dérasement.

Les travaux de restauration du bief de Martot s'intègrent dans ce projet de restauration écologique de l'Eure aval.

Les travaux permettront d'assurer une meilleure répartition de débit entre le déversoir et le bief. 100% du débit d'étiage sera affecté au bief afin d'assurer un chemin préférentiel écologique. Il s'agit de la dernière phase de l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour le déversoir de pont de l'arche :

Il est prévu de rehausser le déversoir actuel d'environ 30/40 cm passant d'une cote d'environ 4.00/4.07 m NGF à 4.40 m NGF. Une nouvelle rangée de palplanches sera établie en amont de l'actuelle.

Un des enjeux majeurs de ce chantier est l'accès. En effet aucune route ni aucun chemin ne permet d'accéder au déversoir à l'heure actuelle. Une piste de chantier de 300m devra être créée en rive droite de l'Eure pour permettre d'accéder au déversoir depuis la rive gauche. Une piste en remblai de 60m sera créée dans le lit de l'Eure afin d'accéder à l'ouvrage dans sa totalité.

Pour les opérations de curages :

Le bief de Martot connaît un envasement important et localement un rétrécissement de la section hydraulique d'écoulement. Son profil présente ainsi de nombreuses irrégularités qui nuisent à l'écoulement naturel. Un curage des sédiments est envisagé pour restaurer localement la section hydraulique de la rivière et permettre la création d'un chenal d'écoulement en périodes de basses eaux. Cela concerne :

- le secteur de Pont de l'Arche, à la jonction entre l'entrée du bief de Martot et le déversoir de Pont de l'Arche, environ 2000m³
- le secteur de Criquebeuf sur Seine, sur environ 1700 mètres linéaire, environ 6500 m³

Le curage sera réalisé par dragage mécanique en voie nautique. Les matériaux seront valorisés en filière de traitement pour ceux qui le nécessitent et redéposés sur place en habitats lorsqu'ils sont non pollués et inertes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux de restauration du bras de Martot effectués, les écoulements sont plus naturels sur le bief de Martot (ancienne zone de remous de l'ouvrage).

La répartition des débits sera meilleure avec 100% du débit en étiage à Martot.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement, de par ses interventions sur les milieux aquatiques, est soumis au Code de l'Environnement, et plus particulièrement est soumis à autorisation d'après de l'article R.214-1 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à 6.

Les rubriques concernées sont présentées ci-après :

3.1.2.0 (modification de profil en travers) et 3.2.1.0 (curages de sédiments)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rehausse du déversoir de Pont de l'Arche	- 60 mètres linéaires
Curage de sédiments	- 2000 mètres linéaires

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet est situé tout au long du
bief de Martot, sur la rivière Eure aval

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 0 1° 02' 15 "82 Lat. 49° 18' 13 "59

Point d'arrivée : Long. 0 1° 09' 18 "41 Lat. 49° 18' 26 "43

Communes traversées :

Martot, Criquebeuf Sur Seine, Pont de l'Arche

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet de restauration du bief de Martot fait l'objet d'une autorisation environnementale. Le dossier est en cours d'instruction.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 230031154, Iles et berges de la Seine en amont de Rouen A proximité immédiate de ZNIEFF de type 1 - 230030994, Ile St Pierre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de l'Abbaye de Bonport et l'Eglise e Pont de l'Arche mais n'interfère pas en terme de co-visibilité avec ces bâtiments puisque les travaux sont situés sous le niveau de l'eau à l'état projet, donc non-visible.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de zones humides : vallée de Seine, de l'Eure et plan d'eau de Martot, frayère des Damps.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI valable sur le site d'étude est le PPRI de la Boucle de Poses sur le cours d'eau de la Seine. Il a été prescrit le 11 avril 2001 et approuvé le 20 décembre 2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet interfère avec le site des îles les et berges de la Seine dans l'Eure FR2302007
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'église de Pont de l'Arche, Notre Dame des Arts.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les matériaux de curage seront en partie exportés (environ 6500 m3)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet interfère avec le site des îles les et berges de la Seine dans l'Eure FR2302007 Les enjeux identifiés pour les travaux sont liés à la présence de forêts alluviales et herbiers aquatiques. Un inventaire écologique a été effectué et a permis de conclure à l'absence d'espèces à enjeux dans les zones de travaux. Ces éléments sont disponibles dans le dossier d'autorisation environnemental via le chapitre "Evaluation des incidences Natura 2000"

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation mais les travaux projetés ont fait l'objet d'une analyse de variantes. Le projet retenu n'a pas d'effets sur les crues de l'Eure ni celles de la Seine. Ces éléments sont détaillés dans le dossier d'autorisation environnemental.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de curage auront, uniquement en phase chantier, pour effet d'engendrer du trafic routier et/ou nautique pour l'évacuation des matériaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le curage engendrera la production de environ 6500 m3 de sédiments supérieurs au seuil S1.</p> <p>Le dossier d'autorisation environnemental traite ce sujet. Les produits de curage feront l'objet d'un traitement en filière agréée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs du projet sont limités à la période de travaux.

Les mesures prises sont les suivantes :

- Les travaux seront réalisés à l'automne, période de moindre impact environnemental car en dehors de toute phase de reproduction
- Un écologue viendra avant travaux matérialiser les emprises du chantier et identifier les espèces éventuelles à conserver ;
- Sur l'ensemble des zones d'installation de chantier, un décapage de la terre végétale sera envisagé avant travaux. Elle sera conservée puis redéposée en berges et sur les terrains après travaux. Cela permet de conserver la banque de graines locale et d'éviter les apports de terres végétales ou de graines comportant des espèces végétales non autochtones.
- Il en sera de même avec les sédiments curés en rivière à Pont de l'Arche. La couche superficielle de sédiments sera décapée sur environ 30 cm et reposée immédiatement après curage pour conserver la banque de graines
- Mise en place d'une sonde de suivi de la qualité des eaux pour les opérations de curage

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet étant de nature à impacter uniquement les compartiments milieux "aquatiques" du fait de sa nature, il n'est pas nécessaire de faire une évaluation environnementale.

L'ensemble des impacts du projet sont liés à la rivière : l'hydraulique, l'hydroécologie, la protection des espèces aquatiques et des zones humides, les usages de l'eau. Tous ces éléments ont déjà été pris en compte et sont décrits dans le dossier d'autorisation environnementale au titre de la "loi sur l'eau".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

EVREUX

le,

19 SEP. 2018

Signature

Le directeur départemental
des territoires et de la mer de l'Eure

Laurent Tessier

